Informations de base

1996/0042(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes **Subject** 3.30.03 Télécommunications, transmission de données, téléphonie 3.30.09 Services postaux, services de livraison de colis	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Télécommunications	1949	1996-09-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/04/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0045	Résumé
17/06/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/1996	Débat au Conseil		Résumé
12/09/1997	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0042(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	ECON/4/07888

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(1996)0045		

Document de base législatif	JO C 192 03.07.1996, p. 0004	11/04/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1073/1996 JO C 030 30.01.1997, p. 0018	25/09/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes

1996/0042(CNS) - 25/09/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social exprime son accord avec l'objectif de la Commission. Il estime toutefois que la présente proposition de décision ne devrait pas être considérée uniquement comme un acte administratif destiné à combler un vide juridique, mais également comme un moyen d'encourager les bonnes pratiques financières et gestionnaires au sein de la Commission. Par ailleurs, le Comité estime qu'il est extrêmement important que la Commission dispose de ressources financières s actions de soutien et que, parmi ces activités de soutien, la première priorité devrait être accordée à la surveillance de l'application de la législation communautaire.

Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes

1996/0042(CNS) - 11/04/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de décision vise la définition et la mise en oeuvre de la politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des services postaux, ainsi que la surveillance de l'application des textes réglementaires arrêtés dans le cadre de cette politique. CONTENU : le traité ainsi que certaines résolutions et directives du Conseil et du PE demandent à la Commission d'agir de diverses manières afin de déterminer les actions permettant de définir et d'appliquer la politique communautaire en matière de télécommunications et de postes. Cette politique comprend notamment la mise en place d'un cadre réglementaire permettant d'établir progressivement le marché intérieur, l'harmonisation des principes généraux d'accès aux infrastructures de réseaux et d'utilisation de ces infrastructures, la définition du service universel et de ses moyens de financement, l'amélioration de la cohérence et de la cohésion au sein de l'UE, le soutien au développement de nouveaux services audiovisuels, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux à l'échelle communautaire, en particulier via les réseaux transeuropéens de télécommunications, ainsi que l'approfondissement de certains aspects de la politique extérieure. Les actions entreprises par la Commission consisteront à lancer des analyses, à préparer des analyses et des rapports d'avancement, à consulter l'industrie et le public, à préparer des positions législatives, à surveiller l'application de la législation, à veiller à ce que les normes européennes soient prêtes en temps utile et à garantir des ressources en fréquences suffisantes dans toute l'UE. Ces actions s'accompagneront d'une série d'activités de soutien, telles que la commande d'études et l'organisation de séminaires et de consultations d'experts afin d'analyser les marchés, les technologies, les objectifs et les politiques, la commande de travaux permettant de définir des actions en faveur de la cohésion et de la coopération internationale, ainsi que l'octroi de mandats à des organismes de normalisation et d'attribution des fréquences.

Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes

1996/0042(CNS) - 27/09/1996

Les Ministres préféreraient l'adoption d'une directive. Le travail serait remis dans les mains du COREPER afin de trouver un accord sur un projet qui représenterait une avancée graduelle vers la libéralisation, en soumettant un calendrier et des propositions sur le moyen de trouver des dates d'accord.